

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY SEANCE DU VINGT FEVRIER DEUX MILLE DIX HUIT

## PROCÈS-VERBAL

---o0o---

L'an deux mille dix-huit, le vingt février, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du quatorze février s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Cindy BESSEAU, Joël BLANCHARD, Marie-Cécile BROCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Philippe CLAUTOUR, Geneviève COUTON, Audrey DELANOË, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, François MÉNARD, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Bernard PERRIN, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Didier VERDON.

### Pouvoir :

*Bernard BEYER donne pouvoir à Audrey DELANOË  
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Christophe ROBRETEAU  
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Claudie BARANGER  
Eric PAQUET donne pouvoir à Joël BLANCHARD*

<b>Membres élus : 29</b>
<b>Présents : 25</b>
<b>Pouvoir : 4</b>
<b>Excusés : 0</b>

Secrétaire de séance : Bernard PERRIN

## I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

### 1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

#### RETOUR SUR LE CHOCOLAT CONCERT

Belle édition 2018 en compagnie des chocolatiers de « L'Angélus », de Romuald du « Palet gourmand » et bien sûr du groupe « Tri côté mains ».

Une salle comble, un répertoire musical populaire et de bon niveau, des nouveautés en terme de dégustations chocolatées et une sélection de café choisie avec professionnalisme.

Que du bonheur pour cet après-midi !

Un grand merci à tous ceux qui étaient présents pour le service et le bon déroulement de l'événement.

Rendez-vous est pris pour une prochaine édition en 2019.

#### ÉVÈNEMENTS CULTURELS A VENIR

- **Dimanche 4 mars 2018** : « Arts pour tous » par « Créagésinart » de 10 heures à 19 heures à la salle des Quatre Rondes ;
- **Du 19 au 25 mars 2018** : Semaine de la francophonie organisée avec l'association « Vendée Québec » programme à venir (projection de films, causerie, l'heure du conte, concert à l'Église) ;
- **Du 4 au 8 avril 2018** : « Temps livre » animations autour du livre destinées en particulier aux enfants. De nombreux partenariats sont mis en place avec l'association « Bibliobulle », les écoles primaires, les collèges, la maison de la presse etc.

#### ☐ LES RENDEZ-VOUS DE LA COMMISSION

- **Jeudi 22 février 2018 à 14 heures**: Salon d'Automne, suivi du projet ;
- **Lundi 12 mars 2018 à 17 heures 30** : Projet culturel avec les enfants des écoles ;
- **Lundi 12 mars 2018 à 19 heures 30** : Les « Mardynamiques », suivi du projet ;
- **Jeudi 15 mars 2018 à 14 heures à la médiathèque** : « Temps livre », réunion du jury du concours de nouvelles ;
- **Jeudi 15 mars 2018 à 19 heures salle du Moiron** : Examen des dossiers de demande de subvention pour les associations culturelles ;
- **Jeudi 22 mars 2018 à 19 heures** : Fête de la musique, mise au point du programme.

## 2 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

### ☐ ENFANCE JEUNESSE

Le comité consultatif s'est réuni lundi 12 février 2018 afin d'aborder différents points concernant l'accueil de loisirs du mercredi et les projets de camps à l'Antenne jeunesse.

- L'accueil de loisirs  
2 sites sont ouverts avec un accueil à la journée avec repas :
  - Chouette et Cie pour les enfants de 3 à 7 ans avec une capacité de 80 enfants ;
  - Louis Buton pour les enfants de 8 à 12 ans avec une capacité déclarée de 36 enfants.
- Répartition des effectifs par tranches d'âges
  - De septembre à décembre 2017 la moyenne / jour totalise 73 enfants de 3 à 7 ans et 22 enfants de 8 à 12 ans ;
  - En janvier 2018 la moyenne / jour totalise 78 enfants de 3 à 7 ans et 26 enfants de 8 à 12 ans, ce qui fait une dizaine d'enfants de plus accueillis en ce début d'année.

La qualité de l'accueil, le retour à la semaine de 4 jours en tenant compte de la réorganisation progressive des familles, sont probablement des éléments favorisant cette évolution.

Une réflexion a été menée sur l'accueil à la demi-journée le mercredi pour l'ensemble des sites. Il est préconisé de faire un sondage auprès des familles afin de mieux connaître leurs besoins. Cette enquête sera menée sur la période allant de la mi-mars à la mi-avril.

A l'Antenne Jeunesse des séjours ou mini-camps seront proposés cet été : en juillet et en août pour les 11/14 ans et sur 2 périodes en juillet pour les 14/17 ans. Les tarifs seront délibérés au prochain Conseil de mars.

### ☐ CITOYENNETÉ

Les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) sont très motivés pour participer au projet du Tour de France. Ils se sont inscrits aux ateliers mis en place par le Conseil des Sages sur plusieurs mercredis et samedis matins afin de préparer les vélos pour décorer la ville.

Samedi 17 février 2018 a eu lieu une projection / débat sur « La part du Tigre » organisée par la section l'Union Nationale des Combattants (UNC) d'Aizenay en collaboration avec la municipalité. Une centaine de personnes était présente à cette soirée animée par Messieurs Michel LEBOEUF, président de l'UNC Vendée, Joël BONNEMAISON, producteur du film et

Michel BESSON président de l'UNC section d'Aizenay. L'intervention stratégique de Clémenceau (Président du Conseil) en 1917 pendant la première guerre mondiale fut reconnue de la plus haute importance pour faire capituler l'Allemagne et proclamer la signature de l'Armistice le 11 novembre 1918.

#### ☐ INTERGÉNÉRATION

Belle réussite pour la « Veillée comme autrefois » qui s'est déroulée en soirée samedi dernier 17 février 2018 à la salle les Quatre Rondes. Pas moins de 115 personnes ont apprécié ce moment de détente autour de jeux de société, dans une ambiance paysanne d'autrefois ou chants et musique populaires ont rythmé cette soirée. Le temps de convivialité autour de grillées de mogettes, de gaufres et de millet a connu un franc succès. Une cagnotte a été proposée et a permis de récolter la somme de 260 € qui sera reversée à l'épicerie solidaire. Un grand coup de chapeau à toute l'équipe du Conseil des Sages pour l'organisation de cet évènement.

#### ☐ AGENDA

- **Vendredi 16 Mars 2018 à 18 heures 30** à l'Antenne Jeunesse : Assemblée Générale constitutive de la « Junior Association ».

Les trois Commissions CME se dérouleront à 18 heures 15 en Mairie salle du Jaunay de la manière suivante :

- **Mardi 13 mars 2018** : Commission Culture et Solidarité ;
- **Jeudi 15 mars 2018** : Commission Sport ;
- **Vendredi 16 mars 2018** : Commission Environnement.

### **3 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS**

#### ☐ SPORT

Le dimanche 4 janvier 2018 avait lieu à La Flèche (72) la finale régionale de tir à l'arc en salle. Alyssa GUILLET termine 3<sup>ème</sup> et Axel TOUZEAU revient avec une médaille d'or autour du cou. Par équipe, les cadettes agésinates remportent le titre de championnes régionales des Pays de la Loire.

Le tournoi de badminton « bad-party » organisé le samedi 17 février 2018 et ouvert aux licenciés et non-licenciés, a réuni 36 équipes. Un joli tournoi dans une ambiance familiale et très conviviale.

Le samedi 7 février 2018, dans le cadre de la construction d'équipements sportifs du futur lycée, une délégation composée de représentants des clubs de basket, badminton, volley et escalade ainsi que les membres de la commission sports s'est déplacée pour effectuer des visites.

Accompagné de Monsieur Sébastien GALLAND de GALLAND-MENIGHETTI PROGRAMMATION (Assistant à maîtrise d'ouvrage), le groupe a visité plusieurs installations sportives, essentiellement des salles omnisports. Une visite spéciale gymnastique aura lieu le 17 mars 2018. Il restera à définir les utilisateurs qui auront accès à la salle omnisports.

Les clubs de tir à l'arc de Challans et d'Aizenay se sont associés pour l'organisation du championnat de France de tir à l'arc en salle au Vendéspace en 2019.

#### ☐ AGENDA

- **Vendredi 23 février 2018** : Trophée des Sports à la salle des Quatre Rondes à 19 heures.

## **4 - COMMISSION AGRICULTURE - MILIEU RURAL - VOIRIES - SENTIERS ET CHEMINS RURAUX**

### **□ DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL AGRICOLE**

Depuis le début de l'année le groupe de travail s'est réuni à trois reprises pour établir la liste des personnes entrant dans le dispositif expérimental (les cédants de 55 ans et plus).

30 personnes sont concernées dans 22 exploitations. Chaque associé de ces 22 exploitations va recevoir un courrier pour l'inviter à une réunion de présentation du dispositif qui se déroulera le 16 mars 2018.

### **□ AGENDA**

- **Judi 8 mars 2018** : rendez-vous à Nantes à l'Hôtel de Région avec Madame Lydie BERNARD pour présenter des actions innovantes ;

- **Vendredi 16 mars 2018** : réunion avec les futurs cédants.

## **5 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE - COMMUNICATION - ANIMATIONS**

La réunion de la commission Tourisme et Valorisation du Patrimoine s'est déroulée le 23 octobre 2017 à 18 heures.

### **□ TOURISME**

#### **Camping « La Forêt »**

La signature de l'acte de vente pour le camping Municipal s'est déroulée le mercredi 7 février 2018 à 17h00, en présence de Monsieur le Maire, Maître BROSSET, Monsieur et Madame BAUDRY les nouveaux propriétaires.

Ouverture du site internet le 15 février 2018.

Ouverture du camping en avril 2018.

Une autorisation de passage a été accordée à la Commune jusqu'à fin 2020 pour utiliser à titre gratuit une partie de l'actuel parking des Engoulevents. Cet espace sera ensuite utilisé comme aire de camping-car.

#### **Paysage de votre commune 2018**

Inscription pour le concours « Paysage de votre commune » en mairie jusqu'au 25 mai 2018.

#### **Villes et Villages Fleuris 2018**

En 2018 le jury (Villes et Villages Fleuris + Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) + Région) passera sur notre commune.

La première réunion s'est déroulée le 25 janvier 2018 au CAUE pour la présentation de Villes et Villages Fleuris 2018.

La deuxième réunion avec les Services Techniques a eu lieu le 8 février 2018 pour bilan 2015 et projection sur le choix du parcours de la visite pour le passage du Jury pour 2018.

La prochaine réunion de préparation avec CAUE, les Services Techniques et l'élue se tiendra le 23 février 2018.

Courant mai nous recevrons la date de passage du Jury (entre le 26 juin et le 10 juillet 2018).

#### **Ouverture du Bureau d'Information Touristique à Aizenay**

Période 1 et période 3

**NOUVEAUTE** : suppression des horaires alternés matin ou après-midi, et mise en place d'une ouverture quotidienne matin et après-midi (1 saisonnier secondé par l'équipe titulaire)

**Du mardi 3 avril au dimanche 8 juillet 2018**

### **Du mardi 4 septembre au samedi 29 septembre 2018**

Du mardi au samedi : de 10 h 30 à 13 h et de 14 h à 18 h 30.

#### Période 2

### **Du lundi 9 juillet au dimanche 2 septembre 2018**

Du lundi au samedi : de 10 h 30 à 13 h et de 14 h à 18 h 30.

Dimanche de 10 h 30 à 13 h.

### **Bus Touristique**

Même base qu'en 2017

### **Du lundi 9 juillet au dimanche 2 septembre 2018**

Lundi, mardi, vendredi et samedi : de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h

Dimanche : 11 h 30 à 13 h et 14 h à 17 h 30.

### **Communauté de Communes Vie et Boulogne – Stratégie Touristique**

La société de conseil « 360° Tourisme et Développement » a été retenue pour faire une étude sur notre nouveau territoire. Monsieur Michel CLAUDE est le consultant.

Le 1<sup>er</sup> février 2018, une rencontre avec les prestataires du tourisme et le 2 février 2018 une rencontre avec les élus de la CCVN (commission tourisme) se sont déroulées. Un premier point a été fait avec « 360° Tourisme et Développement » sur notre territoire. L'étude continue. Une deuxième rencontre est prévue le 23 février 2018. (Comite de pilotage axes stratégies).

### **Ballade entre deux rives**

Une réunion d'organisation est prévue à la Communauté de Communes Vie et Boulogne le 22 février 2018 à 18 heures 15 au Poiré sur Vie (avec « Aizenay Tourisme ») pour l'organisation.

**Pour information** : « Aizenay Tourisme » propose un vide jardin le 15 avril 2018.

### **☐ PATRIMOINE**

#### **Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins les 16 et 17 juin 2018**

Cette année, le thème mis à l'honneur est « l'Animal et l'Homme ». Vous trouverez quelques pistes de réflexions et idées d'animations liées au thème à la page <https://www.patrimoinedepays-moulins.org/theme-2018>.

#### Proposition d'animations:

Visite du parc + animation(s) au parc des Engoulevents + animation avec la commission sport du Conseil Municipal des Enfants (CME) le samedi 16 juin 2018 + balade en calèche.

La commission donne un avis favorable pour participer à ces Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins (surtout le 16 juin).

### **Journées Européennes du patrimoine Européen**

Pour info les prochaines Journées Européennes du patrimoine Européen se dérouleront les 16 et 17 septembre 2018 avec pour thème : « **Année européenne du patrimoine culturel 2018, l'art du partage** ».

Plus d'info sur : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Aides-et-demarches/Manifestations-nationales-et-europeennes/Les-journees-europeennes-du-patrimoine/Journees-europeennes-du-Patrimoine-Theme-de-l-edition-2018-L-art-du-partage--Annee-europeenne-du-patrimoine-culturel>.

Il faudra choisir un thème pour cette journée lors de la prochaine réunion.

**PROCHAINE RÉUNION LE** : Date à planifier en avril 2018.

\*  
\*\*

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui sont intervenues dans la vente du camping.

## 6 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET TRANSPORT SCOLAIRE

L'appel à candidature pour le poste de Responsable des Affaires Scolaires n'a pas abouti. Un nouvel appel à candidature a été lancé pour une réponse pour la mi-mars.

Monsieur Joël BLANCHARD indique que les membres du groupe minoritaire sont étonnés du silence de Monsieur Serge ADELÉE, adjoint en charge des affaires scolaires et du transport scolaire, et Président du Syndicat Mixte des Transports scolaires (SMTS), sur les faits très graves concernant le transport scolaire dont ont été privés et sont privés des collégiens d'Aizenay (de même que nous regrettons son silence au Conseil municipal du 30 janvier au cours duquel il a déclaré ne rien avoir à dire au sujet de sa commission).

Les membres du groupe minoritaire ont été interpellés par plusieurs familles sur les faits suivants, confirmés par un article de presse le 17 février. Le lundi 8 janvier 2018 après-midi (jour de rentrée scolaire) 2 agents de la Région, accompagnés du Président du Syndicat Mixte du Transport Scolaire d'Aizenay (organisateur secondaire), se sont présentés dans l'enceinte du collège d'Aizenay pour empêcher 30 enfants de monter dans les cars des transports scolaires. Ceci au prétexte que leurs parents n'étaient pas à jour pour le versement de la facture de 70€ pour les transports pour le trimestre de septembre à décembre 2017. Nous vous demandons de nous informer dans quelles conditions ces enfants ont été privés de transport, combien d'enfants ont été concernés et combien le sont encore à ce jour ?

Depuis le 9 janvier 2018, 6 collégiens sont toujours interdits de transport scolaire pour des faits dont ils ne sont pas responsables (absence de paiement du transport par leur famille). Cette situation est inacceptable, insupportable, traumatisante et scandaleuse.

Monsieur Serge ADELÉE répond que le Syndicat Mixte des Transports Scolaires de la Région d'Aizenay est organisateur secondaire. La Région est organisatrice principale. Nous gérons les circuits, la discipline au sein des cars et depuis quelques temps les impayés. Il s'est avéré début novembre que plus de 250 enfants n'avaient pas payé à la date butoir de paiement. Nous faisons partie des plus mauvais élèves du Département en terme de recouvrement de factures de transports scolaires.

- A la demande de la Région, il a été fait une 1<sup>ère</sup> relance par mail. Elle s'est traduite par des paiements.
- Une deuxième relance a été faite 2 semaines plus tard.
- Une 3<sup>ème</sup> relance a été mise en œuvre. La Région a dit qu'il fallait « prendre une décision ».

Le syndicat mixte qui est composé de 15 communes représentées chacune par 2 élus s'est réuni. L'ensemble des 15 communes a demandé la mise en place d'actions.

La commission affaires scolaires (avec un élu de l'opposition) a été informée également de la mise en place de ces actions. Monsieur Dany RABILLER, également présent lors de la commission affaires scolaires, confirme les propos de Monsieur Serge ADELÉE.

Monsieur Joël BLANCHARD s'étonne car il n'a pas la même version de la part de Monsieur Éric PAQUET qui par ailleurs est absent et ne peut donc s'expliquer.

- Une semaine avant d'interdire l'accès au car, après s'être réunis, une 4<sup>ème</sup> relance a été effectuée. Il restait encore quelques familles qui n'avaient pas réglé dont la plupart d'entre elles pour des questions de négligence. Monsieur ADELEE précise que même des paiements partiels ont été acceptés (ex : un monsieur qui est venu verser 10 €) et des prises en compte au cas par cas.

On a reçu des familles et traité des situations individuelles. On est allés au-delà de nos prérogatives. Personne n'a été pris en traître. Tout le monde a été informé. La Région dit qu'il ne souhaite pas transporter des élèves gratuitement alors que d'autres paient.

Monsieur Joël BLANCHARD fait lecture des mesures prévues par le Règlement régional des Transports scolaires en Vendée, article D1, page 8, " *En cas de refus de paiement, et avant toute mesure d'exclusion, le transporteur (pour les lignes régulières) et l'organisateur secondaire (pour les lignes scolaires) saisiront simultanément :*

- les services de la Région qui adresseront un courrier recommandé à la famille et saisiront le cas échéant les services compétents,
- le chef d'établissement concerné qui conseillera les familles sur les démarches à adopter (secours scolaire, CCAS, ...). "

Il demande si elles ont été mises en œuvre (au vu du peu d'antériorité des créances).

Les enfants, n'ont, en aucun cas, à être les victimes des négligences ou des difficultés financières de leurs parents.

Les membres du groupe minoritaire demandent à ce que ces jeunes retrouvent, au plus vite, le droit à bénéficier d'un service public qui est celui des Transports Scolaires afin de pouvoir fréquenter leur établissement scolaire avec assiduité et en toute quiétude.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Joël BLANCHARD s'il aurait préféré que la Région n'envoie qu'un seul courrier en recommandé avec accusé de réception plutôt que de faire les 4 démarches de médiation.

Monsieur Joël BLANCHARD lui répond que l'organisateur secondaire fait son boulot et sur la base du règlement intérieur. Le chef d'établissement est chargé de conseiller les familles sur les organismes à solliciter.

Monsieur Serge ADELÉE explique que l'on a pris contact avec l'assistante sociale du collège SOLJENITSYNE. On a demandé le fonds social qui a assisté plusieurs familles.

Monsieur Dany RABILLER précise que lors du dernier conseil d'école, les parents ont demandé ce qui arriverait si eux aussi ne payaient pas.

Monsieur Nicolas LE GOFF interpelle Monsieur Dany RABILLER.

Au regard des interventions concomitantes de plusieurs élus et après une première demande de calme, Monsieur le Maire décide de prononcer une suspension de séance de 10 minutes à 21h00.

→ 21h10 : Reprise de séance

Monsieur le Maire rappelle que les séances doivent se dérouler dans la sérénité et dans le respect des uns et des autres.

Monsieur Serge ADELÉE souhaite conclure ses propos. Il explique que les familles qui aujourd'hui ne prennent pas le car ne sont jamais venues en Mairie. La FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) du collège Soljenitsyne a demandé à être reçu. Les représentants des parents présents étaient satisfaits des explications fournies, de la démarche qui ne correspondait pas à ce qu'ils avaient entendu dire. La Présidente a été informée ultérieurement car elle ne pouvait se rendre disponible.

Monsieur ADELEE précise que la FCPE (départementale) est montée publiquement au créneau alors que la FCPE du collège était tout à fait d'accord sur la démarche.

Si on se rencontre et si on met en place des actions, Monsieur Serge ADELÉE se dit preneur.

## **II – POINTS POUR INFORMATION**

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Bernard PERRIN est désigné Secrétaire de séance

### **2) Présentation par Madame Jacqueline ROCHER des actions menées par l'association France Bénin et le Conseil Municipal des Enfants**

Madame Jacqueline ROCHER, en présence de Joseph LOKO, Président de l'Association France Bénin Vendée, fait une présentation des premières élections du Conseil Municipal des enfants mis en place à Athiémé avec l'aide des bénévoles de l'Association France Bénin Vendée. Ces élections ont eu lieu le 6 janvier 2018.

Le Bénin comprend 12 départements et 77 communes.

Athiémé, c'est :

- ✓ 56 483 habitants
- ✓ 47 villages
- ✓ 65 écoles
- ✓ 13 000 enfants.

Plusieurs extraits vidéo sont projetés dont :

- Le discours de Monsieur le Maire d'Athiémé remerciant les enfants pour leur participation mais également Monsieur le Maire d'Aizenay et son Conseil Municipal, Monsieur Joseph LOKO, Président de l'Association France Bénin Vendée pour leur aide à la mise en place de ces élections.
- Le discours de Joviale AMOUZOU, Maire du Conseil Municipal des Enfants.

Monsieur Joseph LOKO remercie la ville d'Aizenay pour cette action : « c'est ensemble que les choses évoluent ».

Des sacs préparés par des élu(e)s du conseil municipal d'Aizenay ont été remis à chaque jeune élu.

Des idées ont été émises pour consolider le lien qui existe avec Aizenay. Madame Jacqueline ROCHER explique que les enfants du Conseil Municipal des enfants ont notamment pour projet de créer une place qui sera un lieu de rencontre pour les jeunes et de lui donner le nom de Place d'Aizenay.

D'autres projets sont à construire avec le soutien de la Commune d'Aizenay.

Pour compléter son propos, Madame Jacqueline ROCHER présente la vie à Athiémé et plus généralement au Bénin (les transports, le marché, les commerces) ainsi que les paysages.

Monsieur le Maire remercie Monsieur LOKO et Monsieur et Madame ROCHER pour cette présentation et pour les liens qui se créent.

A la suite de la présentation effectuée par Madame Jacqueline ROCHER, Monsieur Nicolas LE GOFF, fait part que d'autres actions existent sur Aizenay par d'autres associations. Espérons qu'elles feront l'objet de la même bienveillance que celle présentée ce soir.

Madame Françoise MORNET précise qu'il y a un vrai partenariat avec l'association France-Bénin.

### **3) Aménagement des entrées du parking du parc des Engoulevents**

Monsieur Christophe ROBRETEAU présente le projet global des aménagements qui vont commencer à proximité du Parc des Engoulevents :

- ✓ Le terrain de tir à l'arc ainsi que la piste de bicross et ses alentours seront clôturés pour des raisons de sécurité ;  
Les associations concernées ont été rencontrées et ont validé cette fermeture des espaces sportifs ;
- ✓ Les toilettes positionnées à proximité du terrain de tir à l'arc seront ouvertes en partie au public sur certaines périodes de l'année ;
- ✓ Des portails seront installés pour permettre les accès des véhicules de secours ainsi que les interventions techniques sur les 2 terrains ;
- ✓ Le terrain de beach-volley sera peut être déplacé ou en réflexion pour être déplacé dans le parc des Engoulevents, de manière à permettre de compenser par des surfaces de parking, les places qui ont été diminuées sur le parking actuel des Engoulevents ;
- ✓ Les accès piétonniers sur le site seront déplacés non loin de l'emplacement actuel des mares pédagogiques et en amorce du sentier piétonnier existant ;
- ✓ L'accès au parking des Engoulevents se fera désormais grâce à l'ouverture d'un nouvel accès depuis la rue de la Clairière, de manière à bien dissocier également ce qui relève des accès publics au Parc des Engoulevents et ce qui relève des accès au camping de la Forêt.

Madame Claudie BARANGER complète cette présentation en expliquant que le parcours du sentier piétonnier sera positionné en toute sécurité par rapport aux activités du tir à l'arc car situé le long des travaux de restauration du ruisseau de la Parnière, récemment réalisés.

Des panneaux pédagogiques seront installés dans les prochains mois le long de ce parcours pour expliquer la démarche environnementale de ces travaux. Des travaux de pose d'une passerelle en bois sont actuellement en cours pour compléter l'itinéraire vers le Parc des Engoulevents et les sentiers conduisant à la forêt.

Pour Monsieur PERRIN, à terme, la cohabitation entre le terrain de bicross et le camping pourrait devenir problématique. Il faudrait envisager d'ores et déjà où positionner le futur terrain de bicross, avec la construction de vestiaires par exemple.

Le camping sera amené à se développer. Il faudra réfléchir un peu plus loin pour le positionnement de cette activité de bicross.

Monsieur Christophe ROBRETEAU ajoute que le fait de clôturer les terrains évitera de retrouver des gens qui n'ont rien à y faire, et des accidents comme cela a déjà été constaté.

### **4) Point d'information sur les travaux concernant la 2x2 voies : début des travaux de revêtement et enquête publique**

Monsieur le Maire explique les travaux qui sont actuellement en cours ou qui vont être réalisés très prochainement sur la 2x2 voies.

#### **A – Travaux d'arasement**

Entre le 19 et le 27 février : travaux le long de la rocade d'Aizenay (Chevrie)

#### **B – Travaux de revêtement de la 2x2 voies Aizenay / Challans (sortie Aizenay jusqu'à la Vie)**

Travaux à compter de la mi-mars 2018 jusqu'au mois de juillet.

Un courrier du Département sera envoyé aux habitants des lieux-dits concernés (La Guédonnière, Le Vrignoux, La Groulière, La Jutardière, Le Pay Poitevin, La Plissonnière, La

Charloisière, Le Bois Fradin, Saint-Joseph, la Jaunière, La Gaudière, Le Petit Plessis et La Bobinière).

Monsieur le Maire fait part que l'axe routier Aizenay / Challans / Saint-Nazaire est considéré désormais par la Région comme un axe stratégique.

L'axe reliant Aizenay et la bande littorale en plein développement du Pays de Saint-Gilles Croix de Vie, sera amené à se développer en terme de trafic.

Il faut donc conforter cet axe sur le plan économique et attirer l'attention du Département sur l'intérêt de relier aujourd'hui Aizenay à la bande littorale.

Il propose qu'un courrier soit adressé au Département dans ce sens.

Monsieur Bernard PERRIN explique qu'à une demi-heure d'ici se construit une agglomération constituée de Saint-Gilles, Saint-Hilaire, le Fenouiller et Givrand. Il faut que cela puisse circuler plus facilement entre La Roche sur Yon et Saint-Gilles. Le tracé naturel passe par Aizenay qui doit être cette étoile routière. Les habitations et les entreprises se développent.

Monsieur Bernard PERRIN confirme son intérêt pour ce positionnement d'intention car entre cette intention et la réalisation, il y a un pas important à franchir.

Le meilleur tracé de la route de la Mer passe par Aizenay, qui a toujours joué son rôle d'étoile routière. Cet axe mérite donc toute notre attention.

Monsieur Bernard PERRIN souscrit aux propos de Monsieur le Maire quand il dit qu'il faut intervenir pour conforter cet axe car cela demande de la patience et de la pugnacité.

### **5) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018**

Madame Audrey DELANOE souhaite que les propos de Marie-Annick CHARRIER pour les coûts d'extension de l'accueil de loisirs soient vérifiés : « les coûts annoncés l'ont été sur la base du hors-tax, or il y a la TVA à rajouter soit près de 95 000 € en plus ».

Après vérification sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2017 délibération n°4, Madame Audrey DELANOE dit que le conseil municipal avait bien délibéré pour un budget de 380 00€ HT donc 456 000€ TTC pour l'extension du centre de loisirs alors que nous en sommes aujourd'hui à 566 000€ TTC (soit une plus-value de 110 000€).

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018 a été approuvé.

## **III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION**

### **Service Finances**

#### **1 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2018**

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour but d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal, sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise aux élus, et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire fait une présentation sur la base de la note de synthèse transmise aux conseillers municipaux lors de l'envoi de l'ordre du jour du Conseil.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE), le Débat d'Orientation Budgétaire "nouvelle formule" doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil municipal.

Bien que prescrit par la loi, ce débat n'est pas soumis à un vote.

L'article D23.12-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'État en vertu des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT et publié selon les modalités fixées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Les dispositions du décret devraient permettre désormais aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le décret prévoit les modalités de mise en ligne sur le site internet lorsqu'il existe, des documents budgétaires des collectivités locales. Ainsi ces documents doivent être mis en ligne gratuitement dans le délai d'un mois à compter de leur adoption.

Ils doivent être accessibles, lisibles et conformes aux documents soumis à l'organe délibérant.

**Rapport d'orientations budgétaires (transmis avec la note explicative de synthèse envoyée le 14 février l'ensemble des conseillers municipaux) :**

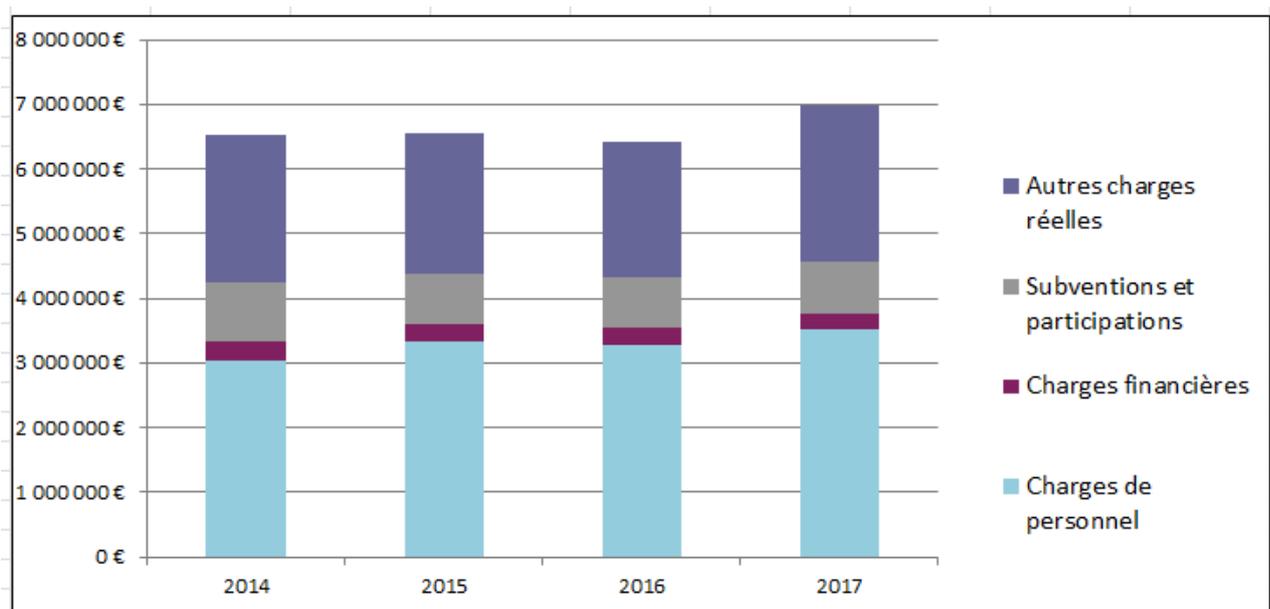
**I) RESULTATS PREVISIONNELS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET COMMUNE**

A) Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM	CA 2017
011 - Charges à caractère général	1 961 046,10	2 139 100,00	2 123 111,85
012 - Charges de personnel	3 392 092,28	3 538 383,00	3 517 832,27
014 - Atténuations de produits	650,00	1 100,00	483,00
65 - Autres charges de gestion courante	897 490,66	1 005 500,00	941 422,80
66 - Charges financières	283 015,85	300 500,00	234 331,48
67 - Charges exceptionnelles	113,60	165 416,00	162 883,81
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>6 534 408,49</b>	<b>7 149 999,00</b>	<b>6 980 065,21</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 694 063,54	774 707,04	1 167 535,62
023 - Virement à la section d'investissement		1 527 123,72	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 228 472,03</b>	<b>9 451 829,76</b>	<b>8 147 600,83</b>

- a) Les charges à caractère général sont en hausse par rapport à 2016 et notamment sur les postes de dépenses suivants. L'analyse détaillée de ces résultats est en cours mais il est possible de donner quelques premières explications :
- Electricité : Une erreur d'EDF relative à la facturation, par rapport au nouveau marché qui a démarré en 2017, a fait que nous avons payé deux fois la somme de 60 000 €. Ce doublon de facturation a fait l'objet d'avoirs de la part d'EDF qui ont été reversés en recettes.
  - Alimentation : Les dépenses d'alimentation du restaurant scolaire sont en hausse de 20 000 €. Les résultats sont en cours d'analyse mais le nombre de repas servis aux enfants est en hausse (+4 627) et a généré également une recette en hausse de 18 550. A cela s'ajoute une recette de 1600 € en avoirs.
  - Fêtes et cérémonies : + 13 700 € d'augmentation dont 4 768 € pour les Mardynamiques
  - Le poste « fournitures de petit équipement » est également en hausse. La valorisation des travaux en régie nécessite que les dépenses soient au préalable imputées sur la section de fonctionnement, sur le chapitre 011, avant de procéder à l'écriture comptable pour intégration sur la section d'investissement. Parallèlement, les travaux en régie constituent également une recette de fonctionnement.
- b) Les charges de personnel sont en hausse également, en raison de la mise en place en 2017 de plusieurs mesures mais ces dépenses ont toutefois été maîtrisées par rapport à l'enveloppe budgétée et cette hausse représente + 3,71 % par rapport à 2016, en masse salariale brute.
- c) Les autres charges de gestion courantes ont aussi connu une hausse mais sur ce chapitre, se trouve la ligne « subventions » et sur laquelle est versée la participation à l'OGEC, ainsi que les autres participations aux frais de fonctionnement des écoles publiques des autres communes.
- d) Les charges financières sont en baisse en raison du non recours à l'emprunt sur l'exercice 2017.

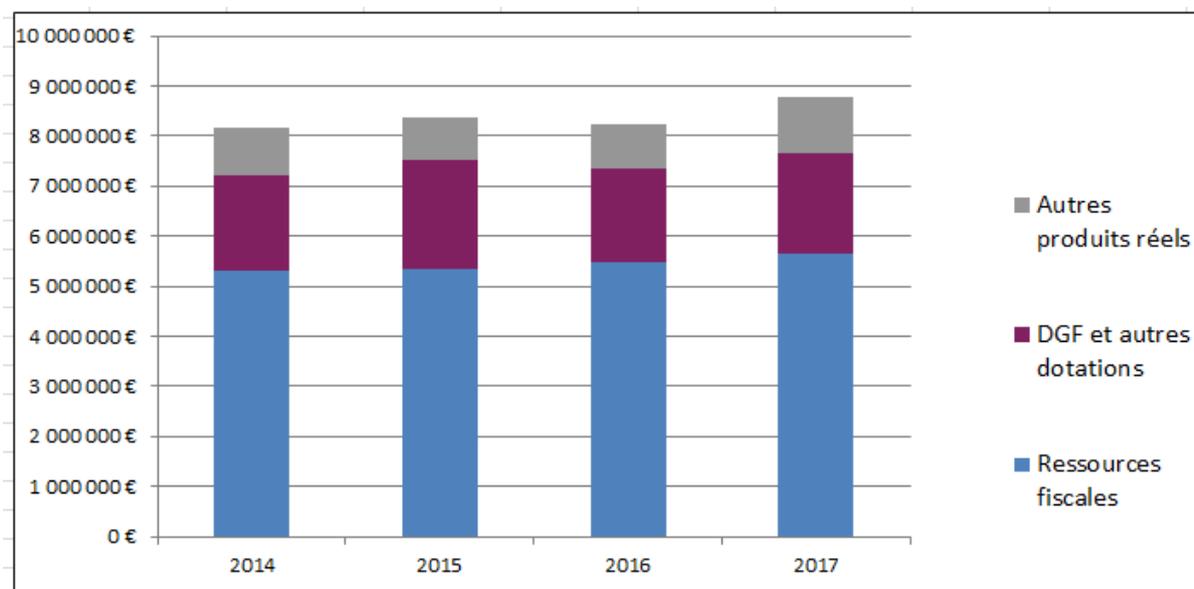
Evolution des charges réelles de fonctionnement



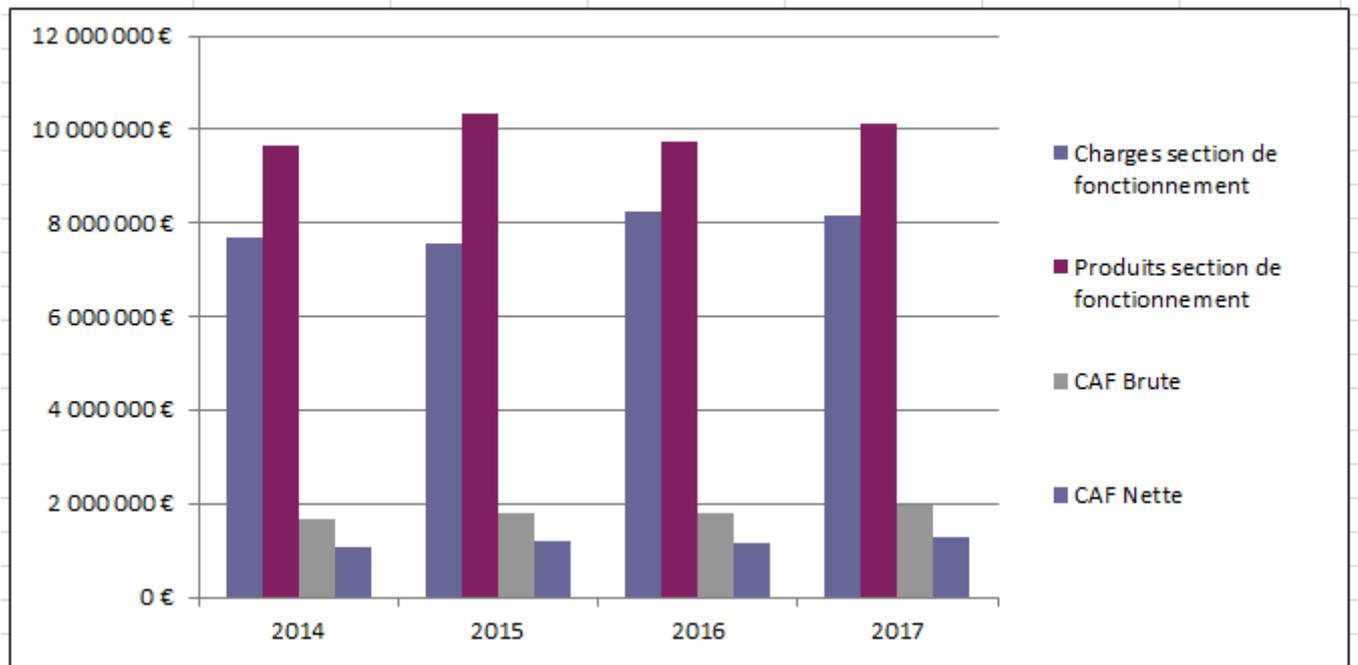
Recettes de fonctionnement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM	CA 2017
013 - Atténuations de charges	115 589,55	70 000,00	152 367,58
70 - Produits des services	689 607,39	684 900,00	754 110,19
73 - Impôts et taxes	5 468 724,55	5 495 910,00	5 651 986,50
74 - Dotations, subventions	1 891 886,06	1 953 570,00	2 003 432,80
75 - Autres produits de gestion courante	140 007,41	199 200,00	193 475,72
76 - Produits financiers	40,76	100,00	35,26
77 - Produits exceptionnels	830 322,79	185 416,00	542 919,94
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>9 136 178,51</b>	<b>8 589 096,00</b>	<b>9 298 327,99</b>
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 866,98	152 643,16	66 662,92
002 - Excédent de fonctionnement reporté		710 090,60	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 387 045,49</b>	<b>9 451 829,76</b>	<b>9 364 990,91</b>

- La hausse de recettes du chapitre 013 s'explique par la régularisation importante, cette année encore, des remboursements de congés maladie (82 540 €) et les avoirs ou remboursements de facturation (notamment EDF)
- Sur le chapitre 70, les recettes liées aux plateaux repas sont en hausse ainsi que celles du Centre de loisirs.
- Les impôts et taxes, qui représentent la plus grande part des recettes sont également en hausse, sur les taxes foncières et taxe d'habitation, ainsi que sur les recettes liées aux droits de mutation (+20 000 €).

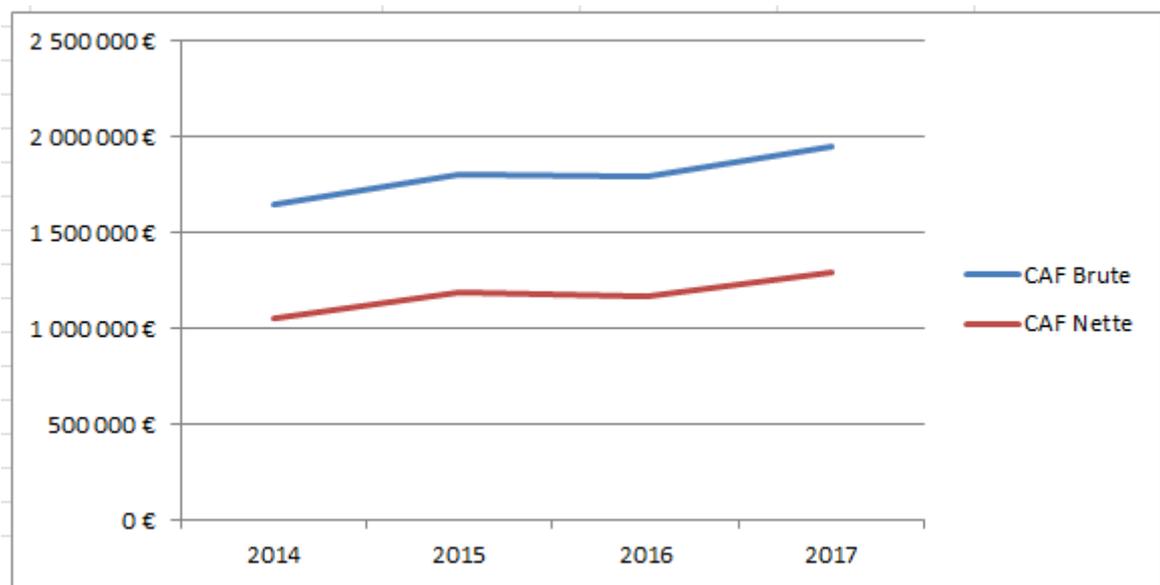
#### Évolution des produits réels de fonctionnement



<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 217 390,08</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (reprise de l'excédent 2016)</b>	<b>1 927 480,68</b>



Évolution de la Capacité d'Autofinancement



B) Section d'investissement

Dépenses d'investissement par opérations et chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM+ RAR N-1	CA 2017
101 - Acquisitions foncières	784 245,14	430 483,40	184 252,32
102 - Matériels divers	234 848,75	127 136,00	118 479,44
103 - Travaux divers bâtiments	646 336,76	648 460,60	390 789,60
104 - Travaux neufs voirie	684 476,15	1 674 685,12	1 082 753,30
107 - Matériel mairie	62 364,32	62 955,32	14 723,56
108 - Environnement	125 170,81	267 226,23	190 318,90
111 - Terrain de camping	-	5 000,00	-
112- Matériel scolaire	84 913,27	41 519,38	9 919,30
120 - Projets de sports	1 263 865,84	152 789,16	96 602,07
126 - Groupe scolaire	44 222,62	160 969,81	113 279,39
127 - Actions en faveur des jeunes	64 217,17	226 406,70	26 782,40
132 - Activités culturelles	102 988,84	1 379 067,88	1 281 756,67
137- OPAH-RU		69 200,00	69 160,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 097 649,67</b>	<b>5 245 899,60</b>	<b>3 578 816,95</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	625 999,70	680 000,00	661 147,35
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1			
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>4 723 649,37</b>	<b>5 925 899,60</b>	<b>4 239 964,30</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 866,98	152 643,16	66 662,92
041 - Opérations patrimoniales		20 000,00	13 997,20
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>4 974 516,35</b>	<b>6 098 542,76</b>	<b>4 320 624,42</b>

Les dépenses réelles d'équipement mandatées sont en baisse par rapport à 2016. Mais si on tient compte des restes à réaliser qui s'élèvent à 524 531 €, le pourcentage global de réalisation est de 78 % par rapport au budget inscrit.

- C'est sur l'opération 132 – Activités culturelles que l'évolution est la plus importante puisque c'est sur cette opération que sont inscrits les crédits budgétaires relatifs aux travaux du pôle culturel.
- Le deuxième poste de dépense sont les travaux de voirie.
- Vient en troisième position l'opération 108 – Environnement, sur laquelle sont réalisés les travaux de restauration hydroécologique du bassin versant de la Parnière.

Par ailleurs la différence entre les sommes inscrites au budget et le montant des dépenses réalisées est notamment dû, par exemple :

Opération 104 : travaux de voiries

- au coût moindre que prévu concernant les travaux d'aménagement des espaces publics de l'Ilot Ste Marie (- 62 000 €) ;
- au décalage des études pour l'aménagement de halles en centre-bourg (- 40 000 €) ;
- à l'appel tardif par le département pour le versement de la participation aux travaux d'accès La Guédonnière (2x2 voies) et n'a fait l'objet d'un paiement que début 2018 (80 000 €) ;
- la non réalisation d'un parking vélos (budget inscrit 30 000 €) ;

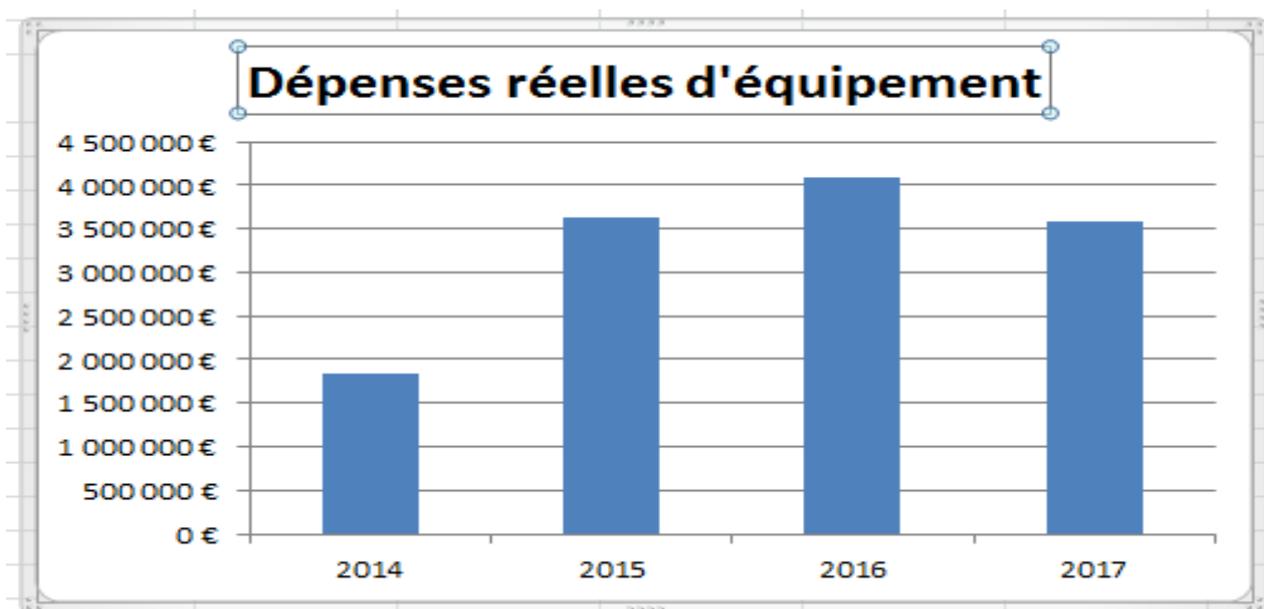
Opération 103 : travaux de bâtiments

- au décalage des travaux d'aménagement d'un nouveau site pour les ateliers des services techniques (80 000 €) ;

Opération 127 : Actions en faveur des jeunes

- au décalage des travaux d'extension du Centre de loisirs (200 000 €) ;

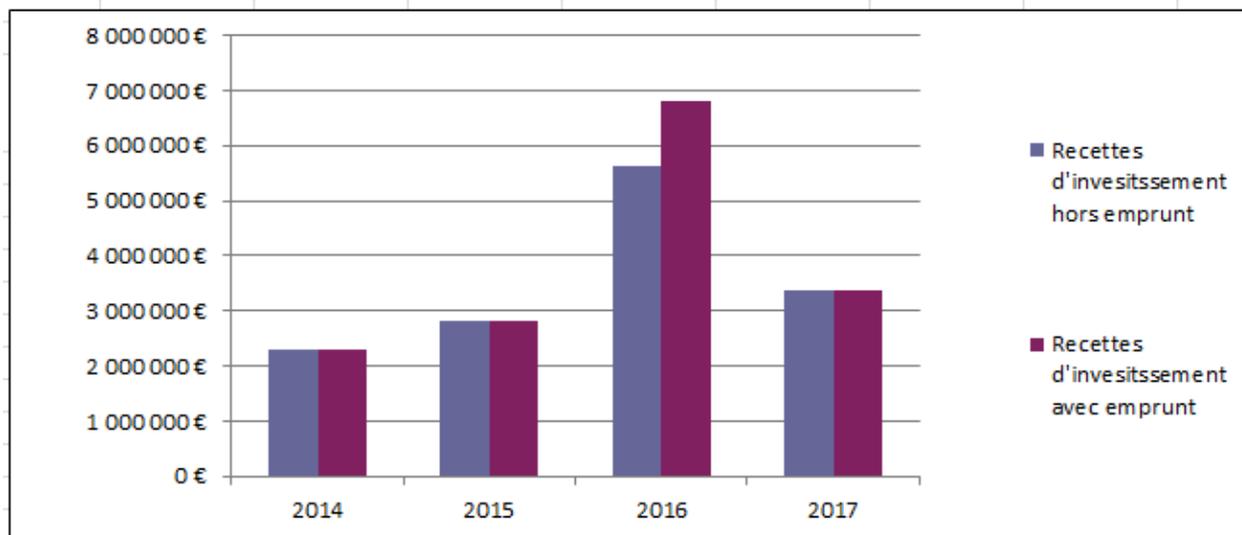
Soit sur ces quelques exemples, un montant de 492 000 € de dépenses budgétées et non réalisées.



Recettes d'investissement par chapitres	CA 2016	Prévisions BP 2017 + DM+ RAR N-1	CA 2017
13 - Subventions d'investissement	817 069,06	782 263,50	452 194,66
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 187 003,00	800 000,00	450,00
23 - Immobilisations en cours			154,62
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>2 004 072,06</b>	<b>1 582 263,50</b>	<b>452 799,28</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 102 992,63	1 532 736,81	1 478 650,28
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>5 107 064,69</b>	<b>3 115 000,31</b>	<b>1 931 449,56</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 527 123,72	
024 - Produits des cessions		390 000,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 694 063,54	774 707,04	1 167 535,62
041 - Opérations patrimoniales		20 000,00	13 997,20
R001 - Solde d'exécution positif reporté de N-1	-	271 711,69	-
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 801 128,23</b>	<b>6 098 542,76</b>	<b>3 112 982,38</b>

- Les recettes liées aux subventions d'investissement sont en baisse car certaines sommes dont le versement sollicité n'ont pas été versés par les financeurs concernés ou n'ont pu être demandées du fait du décalage des travaux :
- Etant donné qu'il n'a pas été fait de recours à l'emprunt, il n'y a pas de recettes sur le chapitre 16.
- Sur le chapitre 10, le très fort décalage entre 2016 et 2017 est lié au fait qu'en 2016, la somme versée sur l'article 1068 « capitalisation de l'excédent de fonctionnement » s'élevait à plus de 2,5 M€.

Evolution des recettes d'investissement (hors emprunt et avec emprunt)



<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	-	<b>1 207 642,04</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE (reprise de l'excédent 2016)</b>	-	<b>935 930,35</b>

## II) ETAT DE LA DETTE

Un audit de la dette a été réalisé par le cabinet TAE LY S et a été remis le 20 janvier 2018.

Au 31 décembre 2017 :

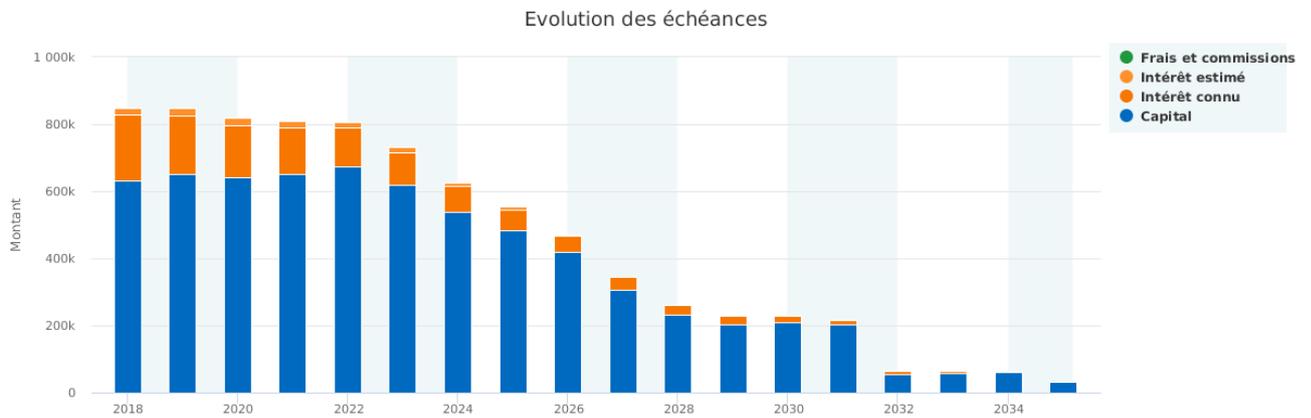
- l'encours de la dette est 6 675 K€ ;
- le taux d'endettement est 3,36 %
- la dette par habitant est à 731 €.

L'encours de la dette est inférieur de 3 759 K€ par rapport à la moyenne des 8 communes des Pays de la Loire de taille équivalente. Il est inférieur de 1 762 K€ par rapport à la moyenne des 171 communes françaises de taille équivalente.



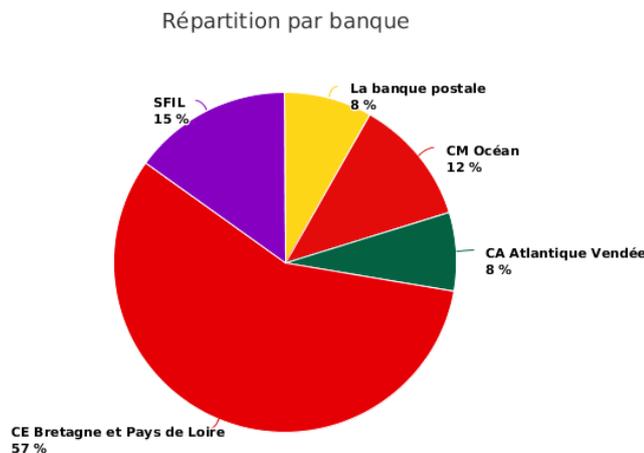
Le montant payé dû aux intérêts de la dette s'élève à 240 000 € pour l'année 2017.

En 2017, les remboursements en capital ont représenté 658 000 €. Jusqu'en 2023, ces remboursements fluctuent entre 657 000 € et 620 000 €.



La capacité dynamique de désendettement représente en 2017 : 3,3 années pour rembourser le capital de la dette.

La dette est constituée de 17 emprunts bancaires souscrits auprès de 5 établissements différents.



86% de l'encours de la dette est à taux fixe. Seuls deux emprunts ont des indexations variables. Les deux produits à taux variables sont indexés le taux Euribor, l'un au taux Euribor 3 mois et le second au taux Euribor 12 mois. Ils prendront en mars 2027 et novembre 2023.

A horizon 10 ans, la totalité de l'encours de la dette est à taux fixe.

Selon la charte de bonne conduite GISSLER, 96 % sont considérés comme faible de niveau A1 et 4% en catégorie B1 (taux variable Euribor 12 mois).

Deux emprunts seraient susceptibles de faire l'objet d'un réaménagement par un remboursement anticipé puis un refinancement. Mais les économies financières estimées sont relativement faibles.

### III) POINT SUR LA FISCALITE 2017

Pour 2017, les recettes liées à la fiscalité sont les suivantes :

- Taxe habitation : 1 831 615 €
- Taxe foncière bâtie : 1 279 235 €
- Taxe foncière non bâtie : 158 711 €
- 

Par rapport à 2016, l'évolution des bases s'élève à + 417 711 €, soit +2,3 %.

Pour rappel, les taux 2017 ont été augmentés de 1,5% :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	18,12 %	18,39 %
Taxe sur le foncier bâti	14,47 %	14,97 %
Taxe sur le foncier non bâti	41,97 %	42,59 %

### Evolution des recettes fiscales

source : tableau n°1288M		2014	2015	2016	2017
		état 1288	état 1288	état 1288	état 1288+
<b>Taxe habitation</b>					
	bases	9 022 146 €	9 599 729 €	9 686 346 €	9 959 842 €
	taux	17,77%	17,77%	18,12%	18,39%
	produits	1 603 235 €	1 705 872 €	1 755 166 €	1 831 615 €
<b>Taxe Foncier Bâti</b>					
	bases	7 753 936 €	8 025 811 €	8 104 401 €	8 545 324 €
	taux	14,47%	14,47%	14,75%	14,97%
	produits	1 121 995 €	1 161 335 €	1 195 399 €	1 279 235 €
<b>Taxe Foncier non bâti</b>					
	bases	372 067 €	370 429 €	369 356 €	372 648 €
	taux	41,15%	41,15%	41,97%	42,59%
	produits	153 106 €	152 432 €	155 019 €	158 711 €
<b>7311</b>	<b>Total des 3 taxes</b>	<b>2 878 335 €</b>	<b>3 019 638 €</b>	<b>3 105 584 €</b>	<b>3 269 561 €</b>

## **IV) ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018**

### **A) Les orientations de la loi de finances 2018 et loi de programmation des finances publiques**

La loi de finances 2018 s'inscrit dans la stratégie de redressement des comptes publics par la baisse de la dépense publique, inscrite dans loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

La loi de finances pour 2018 s'appuie sur une révision de croissance de 1,7% pour l'année 2018 et prévoit de ramener le déficit public à 2,6% du PIB.

Elle intègre deux mesures très sensibles pour les collectivités locales :

- la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des redevables ;
- et la fin de la contribution au redressement des finances publiques dans le cadre de la DGF.

La loi de programmation des finances publiques prévoit un plan d'économies de 50 milliards pour l'ensemble des administrations publiques entre 2018 et 2022. Les collectivités territoriales devront réaliser un effort d'économies de 13 milliards sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici à 2022.

Le gouvernement lance la Conférence nationale des Territoires et la conclusion d'un pacte financier avec les collectivités territoriales. Des contrats seront conclus, à l'issue d'un dialogue entre le représentant de l'Etat et les régions, la collectivité de Corse, les collectivités territoriales de Martinique et Guyane et les départements et la métropole de Lyon, ainsi que les communes et les EPCI à fiscalité propre dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées dans le compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016 sont supérieures à 60 millions d'euros.

Les principales mesures de la loi de finances 2018 :

- a) **La mise en place d'un dégrèvement de la taxe d'habitation** sur la résidence principale pour 80% des foyers fiscaux d'ici 2020. La mise en œuvre sera progressive avec un abattement de 30% en 2018, 65% en 2019 puis 100% en 2020.  
L'Etat prendra en charge le dégrèvement dans la limite des taux et abattements appliqués en 2017. Les collectivités conservent leur pouvoir de fixation des taux.
- b) **Le dispositif de revalorisation des valeurs locatives est modifié.** A compter de 2018, la revalorisation des valeurs locatives sera liée à l'inflation constatée de novembre N-2 à novembre N-1 et portera sur les terrains non bâtis, les locaux d'habitation, les locaux industriels (à l'exception des locaux professionnels). Pour 2018, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives serait de 1% en 2018 mais l'inflation 2017 de novembre 2016 à novembre 2017 a atteint 1,2% selon l'INSEE.
- c) **La dotation forfaitaire des communes en 2018** conserve les principaux dispositifs des années précédentes, avec cependant la suppression du prélèvement au titre du redressement des finances publiques
- d) **Les dotations de péréquation évoluent en 2018 de + 200 millions d'euros**, pour la Dotation de Solidarité Urbaine (+ 110 M€) et la Dotation de Solidarité rurale (+90 M€). La Dotation Nationale de Péréquation reste au niveau de 2017.

## **B) Les orientations budgétaires pour la commune d'Aizenay**

### **1) Sur les dépenses d'investissement**

Le dynamisme de la population agésinate nécessite que soit poursuivi un programme d'investissement soutenu, en particulier sur des équipements structurants et ce afin de répondre aux besoins de cette population.

Ces investissements se traduisent pour 2018 par :

- 1) Des dépenses d'investissements récurrents qui représentent un montant de 1 620 000 €  
:
  - a. Une enveloppe réservée aux acquisitions foncières ;
  - b. Des acquisitions de matériels pour les services administratifs, les services techniques mais aussi pour les écoles ;
  - c. Les travaux annuels de voirie urbaine, voirie rurale
  - d. Les travaux d'entretien des bâtiments (par exemple les travaux ADAP)
  
- 2) Des dépenses nouvelles, notamment :
  - a. Pour des travaux de voirie spécifiques, tels que l'accès à la CAVAC, l'aménagement et la fermeture du terrain de BMX, la réalisation du « tourne à gauche » au Puyfraud.... ;
  - b. Des lignes nouvelles pour les gros travaux d'entretien des bâtiments communaux ;
  - c. Les travaux d'extension du centre de loisirs ;
  - d. La réalisation d'un terrain multisports.
  
- 3) La poursuite de travaux engagés :
  - a. La fin des travaux du pôle culturel avec une projection sur les salles associatives
  - b. Le programme OPAH-RU
  
- 4) 2018 sera également l'année du lancement des études concernant :
  - a. La construction d'un bâtiment pour les services techniques
  - b. Les aménagements des entrées de ville
  - c. L'aménagement de la place de l'Eglise, de l'îlot Chaigneau et Avenue de Verdun
  - d. La rénovation fonctionnelle et énergétique du GS Louis Buton
  - e. L'extension sur site de l'école de La Pénrière.Etc...

Enfin, l'arrivée prochaine du lycée, prévue pour la rentrée scolaire 2022, sera accompagnée de la construction d'un complexe sportif, avec une salle omnisports et une salle de gymnastique, et de la réalisation des travaux de VRD.

Il s'agit de prévoir des crédits pour les premières études de programmation.

### **2) L'impact sur les dépenses de fonctionnement**

La réalisation de ces investissements aura des répercussions sur les dépenses de fonctionnement, notamment sur les dépenses d'entretien.

La masse salariale sera également impactée, du fait de la réalisation de ces nouveaux équipements mais aussi dans le cadre des réflexions menées sur l'organisation des services, et sur la politique jeunesse.

Parallèlement, la poursuite d'une maîtrise de cette évolution de la masse salariale doit être maintenue, par la poursuite notamment de la baisse du recours aux emplois Tremplin, et la décision de ne plus faire appel au GEFR.

Pour 2018, outre les dépenses liées aux avancements d'échelons obligatoires, des recrutements supplémentaires sont envisagés, dont 3 sont actés : le responsable du service urbanisme, le responsable du transport scolaire et des affaires scolaires et le responsable du service Jeunesse.

\*  
\*\*

Monsieur le Maire explique que la situation financière de la ville d'Aizenay apparaît plutôt satisfaisante. En effet la capacité d'autofinancement brute est en évolution. Notre épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) atteint aujourd'hui 2 318 262 € pour 1 326 000 € de moyenne pour les communes de notre strate.

- Le taux d'épargne brute (épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement) atteint 24 % contre 14,8 % en moyenne nationale de notre strate.

- Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 745 € par habitant contre 967 € en moyenne. Enfin les dépenses de personnel représentent 50,40 % de nos dépenses réelles de fonctionnement contre 55,2 % en moyenne dans notre strate.

Néanmoins, on voit une évolution des charges à caractère général. La hausse a été expliquée par Madame Christelle AUBRET, notre Responsable Finances. Il faut noter que la ville d'Aizenay évolue, la population augmente, la superficie de la ville augmente, les besoins de service augmentent, les utilisations de locaux augmentent, le nombre d'agents augmente suite aux décisions du conseil municipal.

Dès lors, les charges augmentent.

Cependant, il convient de mieux regarder ce qui peut être rationalisé ou mutualisé afin de ralentir cette augmentation structurelle.

Au niveau de la dette, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2017. La dette par habitant s'élève à 731 €, contre 886 € en moyenne de la strate. De même, la capacité dynamique de désendettement est de 3,3 années pour rembourser le capital de la dette contre 5,2 années en moyenne. Tous ces éléments de contexte budgétaire doivent nous permettre de nous projeter dans l'avenir pour réaliser un certain nombre de projets.

Pour cela nous devons mettre en perspective nos recettes :

- La base reste relativement dynamique ;
- Les dotations de l'État se stabilisent ;
- La contribution d'Aizenay à la réduction des dépenses publiques est arrivée à son terme.

Il est à noter le souhait de la Communauté de Communes Vie et Boulogne de maintenir son soutien financier auprès des communes par la redistribution de la dotation de solidarité à hauteur de 500 000 euros, les fonds de concours à hauteur de 1 million d'euros et le FPIC à hauteur de 1 million d'euros. Ce soutien financier intercommunal permet à chaque commune du territoire d'obtenir des leviers financiers pour réaliser des projets communaux répondant aux besoins de la population locale.

Concernant la recette principale des collectivités, cela reste la fiscalité : taxe d'habitation, taxe foncière (sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti).

Vous le savez, le gouvernement a souhaité donner une orientation particulière au regard de la taxe d'habitation en décidant d'exonérer 80 % de la population de cet impôt.

La loi de finances 2018 a repris cette mesure et prévoit la mise en place d'un dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80 % des foyers fiscaux d'ici 2020. Cette mise en œuvre sera progressive avec un abattement de 30 % en 2018, 65 % en 2019 puis 100 % en 2020. À Aizenay, en 2020 environ 87 % de la population sera exonérée ou dégrévée. L'État s'est engagé à prendre en charge le dégrèvement dans la limite du taux et abattement appliquée en 2017. Il est à noter que les collectivités conservent leur pouvoir de fixation des taux. Il est à noter également que personne ne sait ce qu'il adviendra de cette taxe, sera-t-elle supprimée, sera-t-elle remplacée ?

Personne ne sait non plus comment le reversement de l'État prendra en compte la dynamique de la population, comme pour Aizenay qui accueille plus de 200 nouveaux habitants tous les ans. Personne ne sait aujourd'hui si elle sera étendue à 100 % de la population. En effet pourquoi un impôt ne serait pas bon pour 80 % des contribuables et bon pour 20 %.

Face à l'ensemble de ces incertitudes, suite au constat financier de la ville d'Aizenay Monsieur le Maire proposera lors du prochain conseil municipal du 27 mars de ne pas augmenter les taux des impôts locaux.

Monsieur le Maire souligne que cela aura inévitablement des incidences sur les choix de nos projets et leur priorisation.

Monsieur Joël BLANCHARD indique que c'est la première année où nous disposons de si peu d'informations dans le Document qui leur est fourni pour le Débat d'orientations Budgétaires et qu'il faut convenir qu'il est difficile de participer à ce débat avec si peu d'informations.

Il cite 3 exemples :

- l'absence d'informations précises sur les dépenses à caractère général qui ont augmenté de 162 000 € en 2017 (soit plus de 8 %) alors que lors du même débat il y a un an, vous vous engagiez, je vous cite « à poursuivre les efforts de réduction des dépenses de fonctionnement » (qui augmentent de 7%) ;
- l'absence de toute intention sur l'évolution des taux d'imposition ;
- ou encore l'absence de chiffrages de chacun des projets prévus à l'investissement. Telle une liste à la Prévert vous énumérez des dépenses récurrentes, des dépenses nouvelles, la poursuite de travaux engagés ou encore le lancement de nombreuses études (dont plusieurs étaient déjà prévues en 2017).

Sans doute s'agit-il d'intentions généreuses mais concernant des Orientations Budgétaires cela irait mieux en les budgétisant.

Les membres du Groupe Minoritaire attendent donc le compte administratif 2017 et le vote du budget 2018 pour se prononcer plus avant.

Monsieur Joël BLANCHARD énonce quelques remarques et des propositions qu'il verse au débat.

Concernant les dépenses et les recettes de fonctionnement :

Avec 1 217 390€ en résultat positif d'exercice de fonctionnement, vous auriez pu dispenser les contribuables agésinates des 48 000€ qu'ont rapportés les augmentations de 1,5% des taxes que vous avez votées il y a un an.

Concernant les Restes à réaliser :

Le Groupe Minoritaire note la baisse des dépenses réelles d'équipement mandatées par rapport à 2016.

Sans les restes à réaliser, le pourcentage de réalisation n'est que de 68% par rapport au budget prévisionnel d'investissement.

Avec les Restes (plus de 500 000€) nous ne serons qu'à 78% de réalisation pour 2017.

Concernant l'état de la dette :

Le Groupe Minoritaire souhaiterait que soit présenté et communiqué l'audit réalisé par le cabinet TAELYS.

Concernant les investissements 2018 :

Le Groupe Minoritaire déplore vivement l'absence d'investissements significatifs pour la rénovation énergétique du patrimoine municipal, investissements qui sont pourtant la source des économies de fonctionnement de demain...

Concernant les taux des taxes :

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne dans son Débat d'Orientations Budgétaires qui a lieu le 19 février envisage d'instaurer une taxe de 1 point sur les propriétés bâties.

En contrepartie le Groupe Minoritaire propose, qu'en compensation, cette hausse se traduise par une baisse de 1 point de la taxe sur les propriétés bâties sur la Commune d'Aizenay.

Concernant les tarifs municipaux :

Le Groupe Minoritaire propose à nouveau la mise en place d'un groupe de travail sur la mise à plat des budgets analytiques et des tarifs des services liés à l'enfance ainsi que celui relatif au calcul du prix de revient d'un élève de l'école publique, ayant pu constater des anomalies dans le calcul de certaines dépenses les années précédentes. Le Groupe Minoritaire se dit disposé à vous apporter sa contribution.

Monsieur le Maire ajoute que le fait d'avoir augmenté les taux en 2017 a permis de capitaliser le niveau des recettes.

Il précise la nouveauté en 2018 sur le fait que les conseillers municipaux sont appelés à voter pour prendre acte du débat d'orientations budgétaires.

## Service Finances

## 2 – Réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel – Modification du montant de l'Autorisation de programme (AP/CP)

Monsieur le Maire rappelle que l'échelonnement financier des travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle culturel s'inscrivant sur plusieurs exercices budgétaire, le Conseil Municipal a décidé, par délibération du 28 février 2017, d'adopter la procédure de l'Autorisation de programme et de crédits de paiements, conformément à l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant de cette autorisation de programme a été fixé à 2 748 317,91 €, sur la base du récapitulatif financier prévisionnel suivant :

N° et intitulé du lot	Attributaire	Montant €
<b>TOTAL des travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en Pôle Culturel</b>		1 835 208,67 € HT
		(A) 2 202 250,40 € TTC
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		55 056,26 € HT
		(B) 66 067,51 € TTC
<b>Equipements (estimations)</b>		(C) 480 000 € TTC
<b>Total = A+B+C</b>		<b>2 748 317,91 € TTC</b>

Compte-tenu des montants des avenants signés sur les marchés de travaux pour prise en compte de plus-value, du montant des marchés liés aux équipements scéniques (maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement) ainsi que ceux relatifs aux aménagements intérieurs de la salle d'animation, du mobilier de la ludothèque et des travaux d'aménagement du parvis, il convient de modifier le montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement selon l'échéancier suivant :

<b>Total de l'AP/CP</b>	<b>Crédits de paiement 2017</b>	<b>Crédits de paiement 2018</b>
3 074 000 € TTC	1 230 105,72 € TTC	1 843 894,28 € TTC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4 et L 2311-3°,

Considérant les délibérations en date du 28 juin 2017, du 11 juillet 2017, du 19 décembre 2017 et du 30 janvier 2018 ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le montant de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) à 3 074 000 € TTC concernant le projet de construction du Pôle culturel, selon l'échéancier suivant :

<b>Total de l'AP/CP</b>	<b>Crédits de paiement 2017</b>	<b>Crédits de paiement 2018</b>
3 074 000 € TTC	1 230 105,72 € TTC	1 843 894,28 € TTC

- Autorise Monsieur le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

### **3 – Redevance assainissement 2018**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs appliqués en 2017 au niveau de la redevance assainissement :

Abonnement :	16 euros HT
Les 40 premiers m <sup>3</sup> :	0,4679 euro HT/m <sup>3</sup> d'eau
Au-delà des 40 premiers m <sup>3</sup> :	1,3281 euro HT/m <sup>3</sup> d'eau

Monsieur le Maire rappelle la situation financière de la section de fonctionnement de ce budget. Monsieur le Maire propose, pour l'année 2018, de ne pas procéder à une augmentation des tarifs pour l'année 2018.

Les tarifs resteront donc les suivants :

Abonnement :	16 euros HT
Les 40 premiers m <sup>3</sup> :	0,4679 euro HT/m <sup>3</sup> d'eau
Au-delà des 40 premiers m <sup>3</sup> :	1,3281 euro HT/m <sup>3</sup> d'eau

Vu l'avis de la commission Finances réunie le 7 février 2018,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de maintenir les tarifs assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme suit :

Abonnement :	16 euros HT
Les 40 premiers m <sup>3</sup> :	0,4679 euro HT/m <sup>3</sup> d'eau
Au-delà des 40 premiers m <sup>3</sup> :	1,3281 euro HT/m <sup>3</sup> d'eau

- Rappelle que le volume forfaitaire annuel par personne au foyer à facturer aux usagers alimentés en eau totalement ou partiellement par un puits est de 25m<sup>3</sup>, dans la limite de 5 x 25m<sup>3</sup>.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Madame Audrey DELANOE observe que le Compte Administratif 2017 du budget assainissement fait apparaître un excédent de 115 000€. Les citoyens auraient donc pu se passer de cette augmentation votée en 2017.

Monsieur le Maire répond qu'il est nécessaire d'effectuer des réserves pour les investissements importants à prévoir, dont celui de la nouvelle station d'épuration.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

#### **4 – Reversement de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones d'activités communautaires au profit de la Communauté de Communes Vie et Boulogne**

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement, perçue par la commune, est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Elle s'applique aux demandes de permis, y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation, et aux déclarations préalables.

En application de l'article L. 331-2 du code de l'urbanisme, « tout ou partie de la taxe perçue par la commune peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités ».

Considérant que le produit de la taxe d'aménagement a vocation à revenir à celui qui finance l'aménagement, Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le principe du reversement de l'intégralité de la taxe d'aménagement perçue par les communes sur les zones d'activité économique au profit de la Communauté de Communes Vie et Boulogne dans les conditions fixées par convention jointe à la présente délibération.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération 2018D10 prise par la Communauté de Communes Vie et Boulogne en date du 29 janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe du reversement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de l'intégralité de la taxe d'aménagement perçue par la commune sur les zones d'activité économique au profit de la Communauté de Communes Vie et Boulogne ;

- Approuve la convention de reversement jointe à la présente délibération ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

## **5 - Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Région pour la construction d'un lycée et d'un ensemble d'équipements sportifs à Aizenay**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la construction du lycée public d'Aizenay, la Région des Pays de la Loire et la Ville d'Aizenay se sont concertées afin d'optimiser les équipements sportifs à réaliser pour les besoins du futur lycée et ceux du territoire.

La Région des Pays de la Loire et la Ville d'Aizenay ont ainsi décidé la construction d'un nouveau gymnase tenant compte de la mutualisation des fonctions et des besoins, auquel la Ville a souhaité adjoindre des gradins et une salle de gymnastique sportive spécialisée, afin de répondre aux besoins plus spécifiques des associations sportives du territoire.

La construction de ces équipements sportifs se situera à proximité et en lien avec le futur lycée.

Dans un souci de simplicité procédurale, d'efficacité opérationnelle et de cohérence architecturale, la Région des Pays de la Loire et la Ville d'Aizenay ont souhaité désigner un maître d'ouvrage unique pour la réalisation de ces deux équipements structurants liés (lycée et salles de sports), en application des dispositions de l'article 2-II de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, qui dispose que « lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme ».

Cette convention, présentée en annexe, vise à organiser les modalités selon lesquelles les parties exercent la co-maîtrise d'ouvrage des travaux concernant la réalisation du projet de construction d'un lycée et d'un ensemble d'équipements sportifs à proximité du lycée à Aizenay et elle précise la nature des travaux :

- Construction d'un lycée d'enseignement général et technologique ayant une capacité théorique de 620 élèves avec possibilité d'extension à 840 élèves. Cet établissement comprendra un externat, une administration, des locaux de vie scolaire, un service restauration et des logements de fonction.
  
- Une salle sportive pour la pratique des sports collectifs incluant un mur d'escalade (48.20m x 26.30m x 9m de hauteur) ainsi que quatre vestiaires pour les lycéens et un vestiaire pour les enseignants et des gradins spectateurs de 450 places ainsi qu'un local de rangement ;
  
- Une salle de gymnastique sportive spécialisée d'environ 1 000 m<sup>2</sup> d'évolution qui pourra comprendre tribunes, fosses, un praticable, des agrès, ainsi que des locaux rangements dissociés entre associations et scolaires.
  
- Les deux équipements sportifs disposent d'un accueil commun, de sanitaires publics, de bureaux et salles de réunions, de locaux techniques (entretien, rangement,...), de vestiaires/sanitaires et douches pour les sportifs et distinctement pour les arbitres, d'une salle d'infirmerie.

Monsieur le Maire précise que ces éléments doivent être affinés par la Commune, la Région, le programmiste et les associations, futures utilisatrices.

Cela permettra de définir de manière plus précise le programme détaillé pour la réalisation de ces équipements.

Vu la délibération en date du 16 février 2018 prise par la Commission Permanente du Conseil régional des Pays de la Loire ;

Après avoir entendu les motifs exposés par Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Région et la Ville d'Aizenay relative à la construction du futur lycée public d'Aizenay et à la construction d'un ensemble d'équipements sportifs à proximité du futur lycée d'Aizenay, dont le projet est présenté en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec la Région des Pays de la Loire et tout document utile à ce dossier, notamment d'éventuels avenants à venir.

Monsieur Joël BLANCHARD se dit très étonné de découvrir dans cette convention que nous en soyons aujourd'hui à une dépense prévisionnelle de 5 800 000€ pour les deux salles de sport, ce qui est très conséquent et qui laisse supposer le désengagement de la Région quant à sa participation à la réalisation des équipements sportifs.

Monsieur le Maire répond que c'est toujours le cas. Il y a un engagement de la Région de verser une subvention à hauteur d'environ 1,2 million d'euros mais cela ne peut pas apparaître dans la convention. C'est un financement à part dans le cadre des subventions d'équipements de la région.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

**Direction Générale**

## **6 - Convention avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour la gestion technique par la Commune des bâtiments affectés à l'aide alimentaire – Épicerie sociale la Bout'Sol**

Madame Marcelle TRINEAU expose qu'en application des dispositions de l'article L 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes Vie et Boulogne peut confier par convention à une ou plusieurs de ses communes membres la gestion de certains équipements.

Compte-tenu des compétences de la commune d'Aizenay dans la gestion et l'entretien technique du bâtiment dédié à l'Épicerie sociale « Bout'Sol » située espace Villeneuve à AIZENAY et l'intérêt que peuvent présenter ces compétences pour la Communauté de Communes Vie et Boulogne,

Madame Marcelle TRINEAU présente le projet de convention joint à la présente délibération qui définit ces conditions de gestion et l'entretien technique, par la Commune, du bâtiment dédié à l'Épicerie sociale « Bout'Sol » située espace Villeneuve à AIZENAY.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne ;

Vu la délibération 2017D207 du 18 septembre 2017 de Communauté de Communes Vie et Boulogne, reconnaissant d'intérêt communautaire « le soutien matériel et financier au profit d'organismes de Vendée œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire » ;

Vu la délibération 2018D17 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne en date du 19 février 2018 approuvant la convention pour la gestion technique par la Commune des bâtiments affectés à l'aide alimentaire – Épicerie sociale la Bout'Sol;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Marcelle TRAINÉAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion technique avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne, jointe à la présente délibération
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne et tout document utile à ce dossier, notamment d'éventuels avenants à venir.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

### **Services Techniques**

## **7 - Convention ENEDIS n°DA27/043163/002001 : raccordement au réseau public de distribution basse tension pour le dépôt des Services Techniques situé Route de Saint Gilles - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur Christophe GUILLET présente le projet de convention transmis par ENEDIS portant sur la réalisation d'un raccordement au réseau public de distribution de basse tension pour le dépôt des services techniques situé Route de Saint Gilles.

Ce raccordement est réalisé par l'intermédiaire d'un raccordement souterrain au réseau BT existant et il se compose d'un branchement et d'une extension de réseau.

Pour le branchement il y aura 2 mètres de câble aluminium de section 150mm<sup>2</sup> en domaine public et pour l'extension, 90 mètres de câble aluminium de section 150mm<sup>2</sup> en souterrain.

Le montant des travaux s'élève à 13 184,14 € HT et la participation de la commune s'élève à 7 910,49 € HT soit un montant de 9 492,59 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu le projet de convention de raccordement transmis par ENEDIS,

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de convention de raccordement entre ENEDIS et la commune d'Aizenay concernant le raccordement au réseau public de distribution basse tension, nécessaire pour le dépôt des services techniques, Route de Saint Gilles.

- Accepte un montant total de travaux de 13 184,14 € HT et le versement de la participation financière communale à hauteur de 7 910,49 € HT soit 9 492,59 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de raccordement avec ENEDIS ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**

**OUI : 29**

**NON : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Service Ressources Humaines**

## **8 - Convention de mise à disposition de service auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour l'exercice de la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH) valant Programme Local de l'Habitat (PLU)**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.5211-4-1-II du code général des collectivités territoriales, les services d'une commune peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'un établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice de ses compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation de services.

Considérant que la bonne organisation du service communautaire chargé du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH) valant Programme Local de l'Habitat (PLU) nécessite la mise à disposition par la commune d'Aizenay d'une partie de ses services,

Considérant que cette mise à disposition participe à l'objectif d'une mutualisation des moyens,

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition ascendante de service de la commune d'Aizenay vers la Communauté de Communes Vie et Boulogne, joint en annexe à la présente délibération.

L'objet de mise à disposition consiste à :

- Suivre et faciliter le travail du bureau d'étude chargé de l'élaboration du PLUiH (préparation et suivi des réunions, relecture des divers documents produits par le bureau d'études...). Le suivi administratif (convocation) est réalisé par la Communauté de Communes Vie et Boulogne ;
- Veiller au bon déroulement technique et juridique de la procédure PLUiH ;
- Veiller à la compatibilité du futur PLUiH avec le SCOT Yon et Vie.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu les dispositions des articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne,

Vu la délibération 2018D15 de la Communauté de Communes Vie et Boulogne en date du 19 février 2018 approuvant la convention de mise à disposition de service auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour l'exercice de la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUiH) valant Programme Local de l'Habitat (PLU) ;

Vu l'avis du comité technique de la commune d'Aizenay en date du 16 février 2018,

Vu le projet de convention mise à disposition transmise par la Communauté de Communes Vie et Boulogne,

Monsieur le Maire indique que l'objectif est que le PLUilH soit arrêté pour fin 2019. C'est une mise à disposition temporaire que Monsieur le maire a proposé à la Communauté de Communes Vie et Boulogne avec un remboursement par la communauté de communes à hauteur du temps mis à disposition.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de convention de mise à disposition de service auprès de la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour l'exercice de la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de service avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :                      OUI : 29                      NON : 0                      ABSTENTION : 0**

### **Services Ressources Humaines**

## **9 - Modification tableau des effectifs – Évolution de la durée hebdomadaire d'un emploi relevant de la filière sociale et modification vers la filière animation**

Monsieur Serge ADELÉE informe le Conseil Municipal que dans la continuité de la réorganisation du service enfance et jeunesse, un agent a vu ses missions évoluer. Il est donc nécessaire de faire évoluer le temps de travail de cet agent et de l'intégrer dans la filière animation.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le temps de travail et la filière au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 de la façon suivante :

<b>CADRE D'EMPLOI ET GRADE</b>	<b>SUPPRESSION</b>	<b>CRÉATION</b>
Agent social	1 poste à 24/35 <sup>ème</sup>	
Adjoint animation		1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 16 février 2018,

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le temps de travail et le grade (passage dans la filière sociale) d'un agent de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Agent social	1 poste à 24/35 <sup>ème</sup>	
Adjoint animation		1 poste à 35/35 <sup>ème</sup>

- Décide d'appliquer ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0**

**Services Ressources Humaines**

### **10 - Modification tableau des effectifs – Évolution de la durée hebdomadaire d'un emploi relevant de la filière technique**

Monsieur Serge ADELÉE informe le Conseil Municipal que dans la continuité de la réorganisation du service restaurant scolaire, un agent s'est vu confier une nouvelle mission. Il est donc nécessaire de faire évoluer le temps de travail de cet agent.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le temps de travail et le grade au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018 de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Adjoint technique	1 poste à 19/35 <sup>ème</sup>	1 poste à 21/35 <sup>ème</sup>

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 15 décembre 2017,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le temps de travail et le grade d'un agent de la façon suivante :

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
Adjoint technique	1 poste à 19/35 <sup>ème</sup>	1 poste à 21/35 <sup>ème</sup>

- Décide d'appliquer ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :**                      **OUI : 29**                      **NON : 0**                      **ABSTENTION : 0**

AIZENAY, le 21 février 2018  
Ville d'Aizenay

Ville d'Aizenay  
Séance levée à 22h27

À Aizenay,  
Le secrétaire de séance,  
Bernard PERRIN

LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE DU 23/01/2018 AU 13/02/2018  
en application des articles L 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

NUMÉRO DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
2018-012	Réparation du système d'aspiration des pompes du grand bassin - REV'O BLEU pour un montant de 5 450 € HT soit 6 540€ TTC
2018-013	Portant renonciation exercice DPU parcelle AO 331
2018-014	Fourniture et pose d'une clôture autour du terrain de tir à l'arc et terrain de bmx - Les Jardins de Vendée - pour un montant de 18 364,32 HT soit 22 037,18 € TTC
2018-015	Contrôle technique - Travaux équipements scéniques pour l'aménagement des deux salles Espace Villeneuve - SOCOTEC pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200 € TTC
2018-016	Portant renonciation exercice DPU parcelle AZ 36 - AZ 26
2018-017	MP2017PA05 - Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension en modulaire architecturé du centre de loisirs "Chouette & Cie" - Avenant n°1 portant approbation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 16 790 € HT soit + 11,93%
2018-018	Portant renonciation exercice DPU parcelle BC 381
2018-019	Acquisition plantes pour 2018 - Fleuron d'Anjou - pour un montant de 7 542,96 € HT soit 8 297,26 € TTC
2018-020	Portant renonciation exercice DPU parcelle AN 146
2018-021	Portant renonciation exercice DPU parcelle AZ 37
2018-022	Portant renonciation exercice DPU parcelle AW 439
2018-023	Portant renonciation exercice DPU parcelle ZL 323
2018-024	Attribution Mission maîtrise d'œuvre pour les équipements, la sonorisation et l'audiovisuel de la salle d'animation de la Médiathèque - XNS pour un montant de 4 680 € HT soit 5 616 € TTC